



“Je pense aux fusions réussies à Strasbourg, à Aix-Marseille ou encore en Lorraine.” (J.M.Ayrault, Assises de l'ESR, le 26 nov.12)

## Echos du CT et des groupes de travail

Depuis la dernière lettre des Obstinés, deux réunions du Comité technique ont eu lieu, le 23 octobre et le 12 novembre avec, toujours, leurs petits bonheurs.

**Cadeau de Noël N°1 :** après les quatre séances des trois groupes de travail « Régime indemnitaire », « Contractuels » et « Temps de travail », le président nous annonce lors du CT du 23 octobre que les scénarios proposés par les organisations syndicales ne lui plaisent pas. Il nous reconvoque pour nous soumettre les siens.

**Cadeau de Noël N°2 :** lors du CA du 20 novembre, seuls les scénarios « présidentiels » pour le « Temps de travail » et pour le « Régime indemnitaire » ont été soumis au vote. Le Comité technique s'est pourtant prononcé le 12, les a rejetés et a plébiscité les scénarios au mieux-disant (9 élus sur 10) : aucune importance ! Tous les pouvoirs sont entre les mains du président. Les autres Conseils, le Comité technique, n'ont qu'une voix consultative et on trouve seulement quatre BIATSS parmi les trente membres du CA : belle représentativité pour 45% des personnels, belle leçon de démocratie. D'ailleurs, le CHSCT de l'UL, organe pourtant incontournable lorsqu'il s'agit de modifier les conditions de travail, n'a pas été consulté ni même informé du projet de modification de la durée hebdomadaire du temps de travail des 3 000 BIATSS de notre établissement.

**Résultat :** les projets présidentiels sont votés très largement par le CA, malgré une mobilisation sans précédent des personnels, une

manifestation de près de 400 personnes (photo) et une pétition qui a reçu plus de 1 400 signatures.

**Cadeau de Noël N°3 :** le président de l'UL fait un geste, il prend le « risque » de verser à chaque personnel BIATSS de l'Université une (petite) prime de fin d'année. Mais il oppose un NON catégorique aux représentants syndicaux qui demandent que cette prime soit identique pour tous les BIATSS, quelle que soit leur catégorie. Et il fait voter une prime supplémentaire « pour contraintes particulièrement importantes dans le processus de création de l'UL », prime qui sera versée selon son bon vouloir sans qu'aucun critère ne nous soit donné de façon précise. Et puis, sans en informer le CT, il autorise les directeurs de labo ou de composante à verser une prime supplémentaire de fin d'année sur leurs ressources propres à ceux de leurs personnels qu'ils estiment « devoir la mériter »...

Tu la mérites, toi ? Moi pas.

## Mon beau CA, Roi des (coups) fourrés !

Ah ! Enfin la période de Noël et ses wagons entiers de cadeaux ! CherEs amiEs BIATSS, le CA dans sa grande bonté vous a offert le droit de rester plus longtemps sur votre lieu de travail. Mais lorsqu'on a la chance de travailler pour un si Grand Etablissement, on apprécie ce cadeau à sa juste valeur. Ensuite, il vous a offert un régime indemnitaire flambant neuf, qui scintille dans la nuit. Et là, vous vous dites : tant de générosité, ça fait tout de même chaud au cœur, surtout à cette période de l'année. Mais ce n'est pas fini : il ajoute (cerise sur la bûche) une prime de Noël ! 240 € pour les C, 270 €

pour les B, et 340 € pour les A ! (Juste pour cette année et les montants sont bruts, c'est pas tous les jours Noël non plus !). Vous n'y tenez plus, vous avez des larmes de bonheur qui perlent aux coins des yeux... Y a pas à dire, l'UL, c'est tout de même nettement mieux que les anciennes Universités toutes pourries dans lesquelles on vous obligeait à rester seulement 35h. On est comme ça à l'UL, on ne compte pas, c'est pas le genre de la maison. Parce que si on comptait, on vous dirait qu'on aurait pu donner une prime d'environ 340 € à tout le monde. Comment ? Ben simplement en incluant l'enveloppe de 85 048 €, qui sera distribuée directement par le président en personne (sur proposition du DGS). Mais il faut le comprendre. Il est tellement généreux, le président, qu'il n'a pas pu s'empêcher d'en garder une partie pour la déposer lui-même dans les chaussettes de son choix. Et pas de procès d'intention, surtout pas ! C'est pas pour arroser "certains agents des directions administratives" qui lui ont plus particulièrement rendu service, notamment en faisant tourner la boutique à plein régime au détriment des conditions de travail des personnels. Le président, c'est pas un de ces managers modernes sans scrupules qui utilisent les primes pour mettre les gens au pas. Et en plus, il était tellement pressé de distribuer tout cet argent qu'il a mis en paiement les primes avant même le vote du CA. Cependant, on imagine que les quelque 1 000 agents de catégories B et C, qui auraient pu toucher entre 70€ et 100€ de plus en cette fin d'année, sont heureux d'apprendre que finalement ce sont eux qui se sont montrés le plus généreux, à l'insu de leur plein gré. Grâce à eux,

"certains agents des directions administratives" auront leurs souliers bien garnis. Merci qui ?

[Mode de calcul => Enveloppe globale officielle : 1 027 241 € ; Nb de personnels BIATSS : 3 070 (source : site internet de l'UL) ; 1 027 241/3 070 = 335 €]

### **Le sénat académique et le projet d'établissement**

Le mardi 13 novembre, le sénat académique était réuni pour la première fois depuis le passage au grand établissement Université de Lorraine. Petit rappel. Le sénat académique, c'est cette instance entièrement composée d'élu-e-s, tous à la proportionnelle, issu-e-s des conseils centraux autres que le CA ou élu-e-s spécifiques. Avec les règles prévalant aux élections de ces conseils (représentation des grands secteurs de formation ainsi que des sites), le sénat académique représente l'ensemble des personnels et étudiant-e-s d'une façon bien meilleure que ça n'est le cas au CA.

Or donc, le 13 novembre dernier, après avoir entendu le président lui présenter son projet pour les prochaines années, le sénat a donné un avis majoritairement négatif au projet d'établissement (45 non, 22 oui, 15 blancs et 4 nuls). Au-delà des motivations exposées en séance pour justifier ce rejet (pommade passée aux personnels en contradiction avec la politique effective du président, absence de contenu du projet masqué par un texte indigeste et ronflant, difficultés liées à la mise en place des collègius et pôles scientifiques...), deux faits cocasses sont à mettre en lumière.

1. Un membre du sénat, après plus de deux heures de palabres, demande au président si le sénat va voter sur le texte initial ou sur un texte issu des discussions. Mais, dans ce dernier cas, quel serait ce texte puisque aucune des remarques faites en séance n'est actuellement prise en compte dans le texte ? Le président fait mine de s'étonner de la question et balbutie qu'il faut voter le texte initial et que les discussions du sénat seront présentées au CA. Mais l'élu insiste : quel est l'objet du vote du sénat ? A quoi servent les deux heures trente de discussion si le vote porte sur le texte initial, sans

qu'aucun amendement n'y soit porté ? Ben... euh... Ce qui apparaît de façon évidente, c'est que cette discussion en sénat, c'était juste pour amuser la galerie. Il n'était pas prévu qu'elle serve à faire évoluer le texte (si jamais cela était seulement possible...).

2. Un autre membre du sénat demande un vote à bulletin secret. Refus immédiat du président au prétexte que ce n'est pas prévu. Oh oh! lui répond l'assemblée. Un membre du sénat demande le vote à bulletin secret, c'est son droit, il faut le respecter. Seulement voilà, l'équipe dirigeante n'avait pas prévu le cas et aucune urne ni aucun bulletin n'étaient prêts. Vite une boîte en carton et quelques feuilles vierges découpées à la hâte. Ce qui a permis aux membres du sénat d'avoir une petite pause.

Que retenir de cela ? Le manque de préparation de cette réunion par le président, voire son manque de considération envers une instance qu'il annonce pourtant être fondamentale dans la vie de l'établissement. Manque de considération qui serait d'autant plus avéré si, comme cela semble être le cas, le CA se voyait proposer un projet d'établissement modifié depuis cette réunion du 13 novembre, mais qui ne repasserait pas devant le sénat académique. Le sénat académique, dans sa première réunion, rejette le projet du président, mais ce dernier n'y voit qu'une mauvaise compréhension des membres de cette instance. Que des gens qui ne savent pas lire, il est vrai.

### **Respectons la réglementation...**

...comme aime à le répéter notre président

D'après le décret créant l'Université de Lorraine, 7 personnalités extérieures et 3 représentants des collectivités locales siègent au Conseil d'administration de l'université.

En fait, il y a bien 10 personnes qui ne sont ni membres du personnel, ni étudiants au CA ; 5 personnalités extérieures et 5 représentants des collectivités. Est-ce bien légal ? Les décisions prises par le CA ne sont-elles pas entachées d'illégalité ? Lors du CA du 12 octobre, la décision d'octroyer certaines compétences

aux pôles scientifiques a été prise par 14 voix contre 12.

Bref, il paraît qu'un recours a été déposé auprès du tribunal administratif de Nancy.

### **14 présidents, une ministre, et moi et moi...**

Quatorze présidents d'université se sont adressés à la ministre pour dénoncer la situation faite aux établissements. Avec la loi LRU, sous couvert d'autonomie, l'Etat s'est délesté de la gestion de la masse salariale sans y mettre les moyens. Les 14 présidents demandent au ministère de reprendre cette gestion. Après tout, les universités sont faites pour l'enseignement et la recherche, pas pour gérer des salaires.

Réponse de la ministre : l'autonomie « est la seule solution pour asseoir durablement la position internationale de l'ensemble de notre système d'enseignement supérieur et de recherche ». Quant au GVT (glissement vieillesse technicité) qui n'a pas été financé par l'Etat, la ministre renvoie la balle aux établissements : « Tous les opérateurs publics autonomes, quelle que soit leur taille, assument à terme les évolutions structurelles de leur pyramide d'emplois et de leur masse salariale. »

La messe est dite.

### **Pourquoi cette Lettre ?**

Conformément à leur engagement, nos éluEs dans les différents conseils (collegiums, pôles scientifiques, centraux), au sénat et au CT souhaitent rendre compte de leur mandat. Cette Lettre est l'un des lieux de comptes rendus. Mais elle est aussi le lieu de mise en commun d'informations sur l'Université qui ne passent pas forcément dans la prose officielle. *Faites-la circuler !*

#### **Retrouvez les ObstinéEs**

Blog:

<http://obstines.lorraine.over-blog.com/>

Twitter:

<https://twitter.com/#!/obstineEs>

Facebook:

<https://www.facebook.com/pages/ObstineEs/352940854732347>

Documents:

<http://nancy-luttes.net/Obstines/>

Email: [contact-obstines@nancy-luttes.net](mailto:contact-obstines@nancy-luttes.net)

Démarche soutenue par :

Ferc-sup CGT, SNASUB-FSU, SNEP-FSU, SNESup-FSU, SUD-éducation.